



FORMATION

Analyser
les candidatures et les offres

Créteil enquête sur les candidats qui téléchargent le DCE et ne répondent pas

Depuis huit ans, la ville de Créteil insère dans ses marchés un questionnaire destiné à comprendre les raisons pour lesquelles les candidats, qui ont téléchargé un DCE, ne répondent pas à la consultation. Cette initiative n'a pas rencontré le succès escompté, la direction de la commande publique n'a eu qu'un seul retour en 2011. Explications avec Marie-France Cochard, directrice de la commande publique à la ville.



Un questionnaire pour les candidats qui téléchargent le DCE mais qui ne répondent pas à la consultation. Voilà une idée originale mise en place en 2004 par Marie-France Cochard, directrice de la commande publique à la mairie de Créteil. « Nous avons mis en place ce document, car il me semblait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles les entreprises qui téléchargent un DCE ne répondent pas par la suite au marché, explique la directrice. La rédaction s'est faite en collaboration avec les membres du service de la commande publique, ainsi que les référents marchés des autres services. En contact direct avec les fournisseurs, ils pouvaient connaître les motifs de non réponse », ajoute-t-elle. Au total, 11 rubriques ont été définies : délais de consultation trop courts, carnet de commande rempli, durée de réalisation trop courte, erreurs dans la rédaction du document de la consultation, modalités financières qui ne conviennent pas, contenu du marché ne correspond pas à la taille de l'entreprise.... Outre ces items, le service a pris soin d'inclure une douzième rubrique « autres motifs ». « Il me semblait intéressant d'assurer un suivi, d'être à l'écoute des entreprises pour améliorer la performance de l'achat public. Nous insérons le questionnaire dans toutes nos consultations, qu'il s'agisse de procédure adaptée ou formalisée », indique Marie-France Cochard.

Un seul questionnaire rendu en 2011

Cette initiative n'a pourtant pas emporté l'adhésion des entreprises candidates. « Les entreprises ne nous renvoient pas le document, nous avons très peu de retours. Pour l'année 2011, nous n'avons reçu qu'un seul questionnaire, alors que nous passons en moyenne une centaine de consultations par an, regrette la responsable. Généralement, les raisons invoquées par les entreprises sont liées aux délais. Par exemple, l'entreprise qui nous a retourné le questionnaire invoquait une surcharge de travail, nous avons également eu un retour sur des délais d'exécution trop courts ou encore sur le fait que les produits proposés par la société ne correspondaient pas à notre demande », détaille-t-elle. Pourquoi les candidats ne répondent pas ? Marie-France Cochard n'a pas vraiment d'explications à apporter : les entreprises n'ont pas le temps, elles ne voient pas le questionnaire, elles ne souhaitent pas répondre... autant de raisons qui peuvent expliquer la faible participation des sociétés. Pour autant, la directrice de la commande publique ne compte pas en rester là : des améliorations seront mises en œuvre lors des prochaines consultations. « Dans le règlement de la consultation, nous allons ajouter un paragraphe pour expliquer l'utilité de cette enquête aux candidats et pour les inviter à nous retourner le document rempli. Nous envisageons également de faire figurer ce document parmi la liste des pièces composant le DCE », souligne Marie-France Cochard. En outre, le questionnaire sera bientôt inséré dans les pièces des marchés de la communauté d'agglomération, Plaine Centrale du Val de Marne. En effet, depuis le 1er juillet, la direction de la commande publique de la ville de Créteil s'occupe des procédures lancées par l'agglomération. Espérons que les entreprises seront au rendez-vous...

[Modèle de questionnaire pour les candidats ne répondant pas à la consultation](#)

Questionnaire pour les candidats ne répondant pas à la consultation

Soucieux d'être à l'écoute des entreprises et de gérer au mieux les deniers publics, l'objectif de ce questionnaire est d'améliorer la performance de la commande de l'administration.

Son exploitation permet :

- de modifier la consultation en cours si l'administration estime que les raisons invoquées le justifient, vous en serez informés.
- de prendre en compte vos suggestions pour les consultations futures.

Nous vous remercions de votre participation au perfectionnement de l'achat public de notre administration.

Vous pouvez joindre **une annexe** en référence aux articles des différentes rubriques.

Rubriques des raisons pour lesquelles vous n'avez pas répondu à la présente consultation	Réponse (non ou oui avec précisions éventuelles)
1 - Votre carnet de commande est rempli	
2 - Le délai nécessaire pour répondre à la consultation vous a paru trop court : préciser quels délais vous auriez permis de répondre	
3 - Le contenu du marché ou l'allotissement ne correspondent pas à la taille de votre entreprise : préciser à quel niveau de contenu ou d'allotissement vous auriez pu répondre	
4 - Répondre à la consultation monopolise trop d'énergie : préciser vos suggestions	
5 - Les délais de réalisation sont trop courts, soit en raison du carnet de commandes, soit en raison de la taille de votre entreprise : préciser les raisons et les délais qui auraient été compatibles	
6 - Le niveau de qualité décrite au dossier de consultation ne correspond pas à votre activité ou une spécificité technique est trop spécialisée pour votre entreprise : préciser les points	
7 - La durée du marché est trop courte par rapport aux investissements à réaliser par votre entreprise : préciser la durée qui vous aurait convenu	
8 - Les modalités financières (notamment révision) du marché ne vous conviennent pas : préciser lesquelles et vos suggestions	
9 - Un aléa pèse sur l'exécution du marché que vous ne souhaitez pas assumer : préciser lequel	
10 - Le document de consultation comprend un ou des erreurs de rédaction, incompréhensions : préciser lesquelles	
11 - Un ou plusieurs éléments du dossier de consultation ne vous semblent pas suffisamment détaillés : préciser le(s)quel(s)	
12 - Autres motifs : préciser lesquels	
Merci de compléter : - la référence à la consultation - le nom et l'adresse de votre entreprise	